

"Coup d'œil" 46

Oct. 2010

Des fortunes très diverses pour les contribuables genevois

À la fin 2006, la richesse est répartie très inégalement dans le canton : 32 % des contribuables résidant à Genève n'ont aucune fortune fiscale, 37 % en ont une comprise entre 1 et 100 000 francs et 31 % en ont une supérieure à 100 000 francs. Les contribuables âgés de 60 ans ou plus, soit 30 % de l'ensemble, détiennent 61 % de la fortune totale. Cette dernière se compose essentiellement de biens mobiliers (61 %) et de biens immobiliers (30 %).

Une fortune nette de 72 milliards de francs

À la fin 2006, la fortune brute des 211 000 contribuables considérés, soit la très grande majorité des résidents du canton, se monte, au total, à 93,2 milliards de francs. Dans le même temps, leurs dettes se fixent à 21,0 milliards de francs. Les quatre cinquièmes sont de nature hypothécaire (dette liée à un bien immobilier), contre un cinquième d'une autre nature (chirographaire). En retranchant les dettes de la fortune brute, on obtient la fortune nette, qui s'élève à 72,2 milliards de francs.

Près de 20 000 contribuables peuvent être considérés comme fiscalement surendettés, le montant de leurs dettes dépassant celui de leur fortune brute. Le surendettement global se monte à 1,2 milliard de francs.

La fortune nette médiane des contribuables genevois s'établit à 16 774 francs ; la moitié des contribuables dispose d'une fortune inférieure à ce montant (y compris les surendettés), l'autre moitié supérieure. Avec 342 142 francs, la fortune nette moyenne est sensiblement supérieure, car beaucoup plus influencée que la médiane par les fortunes élevées.

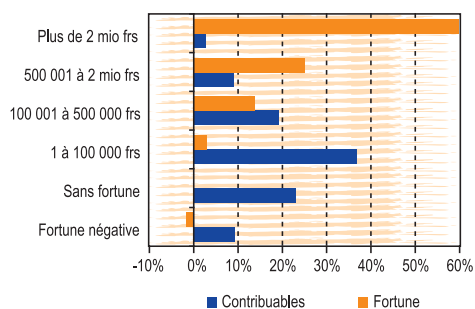
Une fortune très inégalement répartie

Le niveau de fortune nette varie beaucoup entre les contribuables. On peut le répartir en trois groupes de taille semblable : 32 % des contribuables ont une fortune nette nulle ou sont surendettés, 37 % en ont une comprise entre 1 et 100 000 francs et 31 % en ont une supérieure à 100 000 francs. Comme l'indique le graphique ci-contre, ce dernier groupe se partage la quasi-totalité de la fortune nette totale. Tout en haut de l'échelle, les 2 % des contribuables dont la fortune nette dépasse 2 millions de francs en détiennent à eux seuls 60 %.

Des fortunes surtout composées d'avoirs financiers et autres titres

La fortune mobilière représente la majeure partie de la fortune nette totale¹. La composition de la fortune varie cependant selon le niveau de richesse des contribuables. C'est pour les contribuables les moins fortunés et les plus fortunés que le ratio fortune mobilière sur fortune totale est le plus élevé. Il dépasse ainsi 0,7 pour les contribuables situés aux deux tranches extrêmes, c'est-à-dire ceux dont la fortune nette est inférieure à 25 000 francs et ceux pour qui elle dépasse 10 millions de francs.

Répartition des contribuables et de la fortune nette selon la classe de fortune, à fin 2006



Contribuables et fortune nette selon la classe de fortune, à fin 2006

	Contribuables		Fortune	
	Nombre	En %	Milliard F	En %
Fortune négative	19 654	9,3	-1,2	-1,6
Sans fortune	48 616	23,0	-	-
1 à 25 000 frs	45 947	21,8	0,4	0,6
25 001 à 100 000 frs	31 712	15,0	1,7	2,4
100 001 à 200 000 frs	17 657	8,4	2,6	3,5
200 001 à 500 000 frs	22 668	10,7	7,3	10,2
500 001 à 1 mio frs	12 360	5,9	8,7	12,0
1 mio à 2 mio frs	6 827	3,2	9,4	13,1
2 mio à 5 mio frs	3 830	1,8	11,6	16,0
5 mio à 10 mio frs	1 095	0,5	7,5	10,4
Plus de 10 mio frs	684	0,3	24,1	33,4
Total	211 050	100,0	72,2	100,0

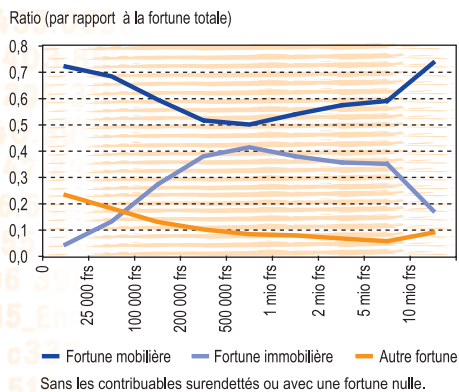
¹ La valeur des titres dépendant des cours boursiers, le niveau de la fortune mobilière peut grandement varier d'une année à l'autre, surtout pour les contribuables les plus fortunés. La répartition entre fortune mobilière et fortune immobilière, par nature beaucoup plus stable, peut donc se modifier d'une année à l'autre.

Données Générales

Analyses

Tableaux de bord

Composition de la fortune nette selon la classe de fortune, à fin 2006



Le ratio fortune immobilière sur fortune totale est quant à lui le plus élevé pour les contribuables dont la fortune s'échelonne entre 200 000 francs et 2 millions de francs. Dans cette fourchette, se trouvent de nombreux contribuables propriétaires du logement qu'ils occupent et dont la valeur fiscale constitue la plus grande partie de leur fortune totale. Pour les contribuables dont la fortune excède deux millions de francs, et qui sont aussi très souvent propriétaires du logement qu'ils occupent, la valeur fiscale de ce logement, même cumulée à celle des autres biens immobiliers éventuellement en leur pos-

session, est inférieure à leur fortune mobilière. Plus la fortune d'un contribuable est élevée, plus l'écart entre les composantes mobilière et immobilière a tendance à s'accroître.

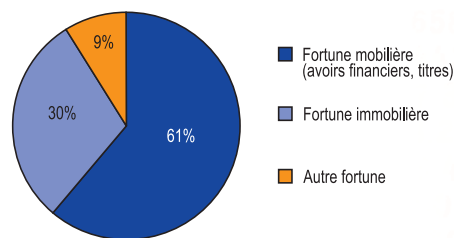
Logements occupés par leurs propriétaires

La valeur fiscale brute que représentent les logements occupés par les 42 500 contribuables propriétaires s'élève à 25,4 milliards de francs. Elle constitue à elle seule les deux tiers de la fortune brute immobilière totale des 211 000 contribuables genevois et un quart de leur fortune brute totale. Comme le montant des dettes liées aux seuls logements occupés par leurs propriétaires n'est pas connu, on ne peut pas évaluer la valeur nette de ces logements et estimer leur part dans la fortune nette totale.

Les contribuables âgés mieux lotis

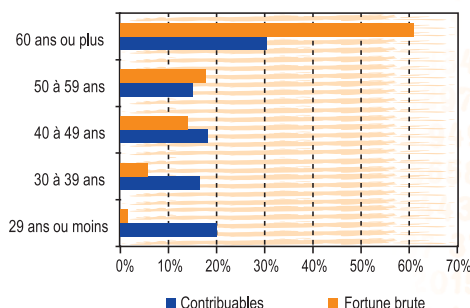
Les contribuables âgés de 60 ans ou plus (âge de la personne de référence), soit 30 % de l'ensemble, détiennent 61 % de la fortune nette totale. Divers facteurs expliquent cette concentration de richesse en faveur des aînés. Premièrement, les contribuables âgés ont eu l'opportunité de constituer leur fortune grâce à l'accumulation des revenus liés à

Répartition de la fortune nette selon le type, à fin 2006



leur activité professionnelle. Deuxièmement, ces contribuables ont quasiment tous pu hériter de l'éventuelle fortune de leurs parents. Par ailleurs, les 60 ans ou plus sont plus souvent propriétaires du logement qu'ils occupent que les contribuables moins âgés.

Répartition des contribuables et de la fortune nette selon la classe d'âges du contribuable, à fin 2006



Méthodologie

Sont concernés les contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire (IBO), soit la très grande majorité des résidents du canton de Genève. Il s'agit de l'état de leur fortune à la fin 2006, selon la situation des taxations au 31 janvier 2009. Les contribuables non encore taxés à cette date pour l'année fiscale 2006 ne sont pas pris en compte.

Par rapport à l'ensemble des contribuables IBO enregistrés à l'Administration fiscale cantonale, certains sont écartés du champ d'observation de l'OCSTAT car des éléments les concernant sont incomplets ou inexacts. C'est notamment le cas des contribuables qui n'ont pas résidé dans le canton de Genève l'année entière ou des contribuables taxés d'office.

De la fortune brute à la fortune nette

La fortune brute est constituée par le cumul des éléments figurant dans la déclaration d'impôts. On obtient la fortune nette après déduction des dettes hypothécaires et chirographaires. Les contribuables dont la fortune nette est négative sont considérés comme surendettés (sur le plan fiscal). La fortune imposable, qui n'est pas traitée dans cette analyse, s'obtient en retranchant encore la déduction sociale sur la fortune, à laquelle a droit tout contribuable déclarant une fortune brute.

Les trois composantes de la fortune

Fortune mobilière

Valeur imposable des montants des livrets d'épargne, obligations, bons de caisses, actions, titres, fonds de placement, participations dans des sociétés, etc.

Fortune immobilière

Valeur fiscale des logements occupés par leurs propriétaires, des logements et immeubles locatifs ou loués, des immeubles commerciaux ou industriels. Pour les logements occupés par leurs propriétaires, il s'agit de la valeur sans diminution de l'abattement (réduction graduelle de la valeur fiscale d'un bien immobilier pouvant aller jusqu'à 40 % de la valeur fiscale, en fonction de la durée d'occupation). Même avant abattement, la valeur fiscale peut être sensiblement inférieure à la valeur du marché, surtout pour les biens acquis depuis longtemps.

Autre fortune

Montants liés à l'activité indépendante : actifs commerciaux bruts et fonds propres, déduction faite des passifs commerciaux ; rentes viagères reçues moins rentes viagères payées (valeur capitalisée), assurances-vie et vieillesse (valeur de rachat), successions non partagées, numéraires, métaux précieux, bateaux, objets d'art, etc.